

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 57934 du 9 novembre 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ2029316S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du
Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de
gendarmerie ;
Vu la décision n° 80611 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930020S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} décembre 2020 :
Franoux Sandie NIGEND : 192441 NLS : 8040429

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} décembre 2020 :
Pouchette Fabien NIGEND : 201564 NLS : 8056881
Blanc Julien NIGEND : 175862 NLS : 8031972

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} décembre 2020 :
Diniel Michaël NIGEND : 300419 NLS : 8100920
Héronneau Christine NIGEND : 134559 NLS : 5310942

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.
Fait le 9 novembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*
L. LE GENTIL